



COMMUNE DE CHAPELLE D'HUIN

AFFOUAGE 2023

Les inscriptions pour l'affouage se feront du 18 septembre au 13 octobre à la mairie pendant les heures d'ouverture ou par mail mairie@chappedhuin.fr

Préciser le nombre de personnes et fournir une attestation responsabilité civile.

Rappel des droits

1 stère par foyer + 1 stère par personne présente au 1^{er} janvier et le jour de l'attribution.

Les jeunes ayant un appartement pour leurs études perdent leur droit le jour de leurs 21 ans.

Participation de 10 € par stère, payable en février 2024

Le Maire de Chapelle d'Huin